

**RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**  
**TENUE LE 26 JANVIER 2021 À 18 H, AU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**  
**CAMPUS DE ROUYN-NORANDA PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

**Présences**

Eric Aubin, directeur des études  
Patrick Bédard  
Yves Bédard  
Sylvain Blais, directeur général  
Amélie Brouillard  
Isabelle Chartrand  
Pierre Deshaies  
Francis Forgues  
Anne Gauthier

Évelyne Grenier-Ouimette  
Chantal Hamelin, vice-présidente  
Florence Julien  
Josée Larivière  
Katrine Lévesque  
Guillaume Marquis, président  
Marquis, Philippe  
Mélicca Tardif (arrivée à 18h30)  
Ghislain Vallée (absent de 18h30 à 18h45)

**Absences**

Kloé Bourbeau  
Miguel Charlebois  
Linda Lavoie

Louis Leblanc  
Marie-Soleil Malo

**Observatrices**

Nicole Fortier, agente de soutien administratif  
Diane Landriault, secrétaire générale

**Invités**

Louis Perreault, directeur des services administratifs  
Kathleen Slobodian, directrice des affaires étudiantes et des communications

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

**2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE**

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Patrick Bédard, appuyée par Josée Larivière, il est unanimement résolu **d'adopter l'ordre du jour après l'ajout des points suivants :**

7.7 *Poste de cadre –Coordination Formation continue*

8.2 *Information – Résidence étudiante – campus d'Amos*

8.3 *Poste d'observatrice ou d'observateur au conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)*

9.4 *Bilan – Session d'automne 2020 – Statistiques de réinscription et d'abandon*

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2020 ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020**

Sur une proposition de Katrine Lévesque, appuyée par Philippe Marquis, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration du 24 novembre 2020.**

Sur une proposition de Anne Gauthier, appuyée par Katrine Lévesque, il est unanimement résolu **d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil d'administration du 16 décembre 2020.**

**4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS**

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose le tableau des suivis.

**PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF**

**5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF**

**5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 NOVEMBRE 2020 ET DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif du 24 novembre 2020, ainsi que celui de la réunion extraordinaire du 14 décembre 2020.

## PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

### 6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

## PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

### 7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

#### 7.1. ABROGATION DES RÈGLEMENTS 11 (RÈGLEMENT RÉGISSANT LES STATIONNEMENTS) ET 14 (RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES LOCAUX) ET NOUVEAU RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES LOCAUX ET DES STATIONNEMENTS DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (R 11)

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, présente le nouveau Règlement relatif à l'utilisation des locaux et des stationnements du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, qui abroge le Règlement régissant les stationnements (R11) et le Règlement relatif à l'utilisation des locaux (R14).

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue a adopté en novembre 2002 le Règlement relatif à l'utilisation des locaux (R-14);

CONSIDÉRANT QUE le Cégep a adopté le 16 juin 2009 le Règlement régissant les stationnements (R11), lequel a été modifié le 20 janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep, pour des raisons pratiques, a décidé de fusionner les deux règlements sous le nom de Règlement relatif à l'utilisation des locaux et des stationnements du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (R11);

CONSIDÉRANT les modifications apportées au Règlement pour tenir compte de la réalité actuelle et de la réglementation municipale en matière de contravention et de remorquage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de validation des règlements et politiques.

Sur une proposition de Chantal Hamelin, appuyée par Ghislain Vallée, il est unanimement résolu *d'adapter le Règlement relatif à l'utilisation des locaux et des stationnements du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, avec les modifications proposées.*

#### 7.2. RÈGLEMENT SUR LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES (R6)

Kathleen Slobodian, directrice des affaires étudiantes et des communications, se joint à la rencontre afin de présenter le nouveau Règlement sur les résidences étudiantes (R6). Ce Règlement est complémentaire au bail de l'étudiante ou de l'étudiant en résidence.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les résidences étudiantes fait partie intégrante du bail de logement convenu entre le locateur et tout locataire et s'ajoute aux dispositions prévues au Code civil du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement fait partie des mécanismes de gestion du service des résidences pour assurer un code de vie qui favorise un environnement favorable à ses étudiantes et étudiants locataires;

CONSIDÉRANT les différentes consultations effectuées pour assurer la justesse de ce Règlement afin de répondre aux différents besoins des étudiantes, des étudiants et de l'organisation;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de validation des règlements et politiques du Cégep.

Sur une proposition de Yves Bédard, appuyée par Josée Larivière, il est unanimement résolu *d'adopter le Règlement sur les résidences étudiantes, tel que présenté.*

#### 7.3. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE RÉGIE INTERNE (R1)

La secrétaire générale, Diane Landriault présente les modifications apportées au Règlement général de régie interne à la suite des travaux réalisés par le comité Gouvernance et gestion administrative du Cégep et en fonction des recommandations de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques.

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité temporaire « Gouvernance et gestion administrative du Cégep »:

CA-3315

CONSIDÉRANT les recommandations de ce comité, dont celle de réviser le *Règlement général de régie interne* pour tenir compte notamment de la nouvelle composition et des nouvelles attributions du comité exécutif;

CONSIDÉRANT également la recommandation du comité temporaire à l'effet de procéder à la mise en place d'un nouveau comité, soit le comité Gouvernance et éthique;

CONSIDÉRANT QUE le comité Gouvernance et éthique et le comité de validation des règlements et politiques ont été consultés et recommandent l'adoption des modifications apportées au *Règlement général de régie interne*.

Sur une proposition de Patrick Bédard, appuyée par Isabelle Chartrand, il est unanimement résolu, **d'adopter le Règlement général de régie interne, avec les modifications proposées.**

**7.4. RÈGLEMENT 2A) SUR LES DROITS D'ADMISSION, LES DROITS D'INSCRIPTION ET LES DROITS AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, B) SUR LES DROITS DE TOUTE AUTRE NATURE**

Éric Aubin, directeur des études, présente le *Règlement 2a) sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial, b) sur les droits de toute autre nature*.

Compte tenu de l'incertitude actuelle en lien avec la pandémie COVID-19, le directeur des études recommande d'adopter le statu quo quant aux droits de toute autre nature qui devaient être revus pour l'année 2021-2022.

CA-3316

CONSIDÉRANT QUE les droits inscrits au *Règlement* sont prévus seulement jusqu'à l'année 2020-2021 ;

CONSIDÉRANT l'incertitude sur l'évolution de la situation sanitaire et son influence sur les services offerts aux étudiantes et aux étudiants;

CONSIDÉRANT QUE les droits de toute autre nature sont de \$110 par session en 2020-2021.

Il est proposé par Pierre Deshaies appuyé par Anne Gauthier et unanimement résolu **de maintenir pour l'année 2021-2022 les droits de toute autre nature à 110\$ par session.**

**7.5 RÈGLEMENT 5A) SUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET L'ADMISSION À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER, B) À LA FORMATION CONTINUE**

Le directeur des études, Éric Aubin, présente les modifications mineures apportées au *Règlement 5a) sur la réussite scolaire et l'admission à l'enseignement régulier, b) à la formation continue* :

CA-3317

CONSIDÉRANT la vérification des processus de gestion des dossiers académiques des étudiantes et des étudiants par le ministère de l'Enseignement supérieur et les recommandations émises à la suite de cette vérification ;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur le régime des études collégiales*.

Il est proposé par Anne Gauthier, appuyée par Patrick Bédard, et unanimement résolu **de modifier le Règlement 5 tel que proposé.**

**7.6 DÉCISIONS PRISES EN PÉRIODE DE PANDMÉIE – AUTOMNE 2020**

Le directeur général, Sylvain Blais, dépose la liste des décisions prises en période de pandémie pour l'automne 2020. Il s'agit de décisions touchant la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) et le *Règlement relatif au code de conduite à l'intention de la population étudiante*.

CA-3318

CONSIDÉRANT la résolution CA-3269 du 22 juin 2020, qui mandatait le directeur général pour prendre toute orientation en lien avec la situation exceptionnelle de la pandémie COVID-19 pour la session d'automne 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a consulté le président et/ou le vice-président du conseil d'administration pour certaines dérogations et a obtenu leur accord pour procéder ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des décisions prises ont été réfléchies et ont permis de poursuivre les activités du Cégep de la façon la plus efficiente possible dans les circonstances ;

CONSIDÉRANT QUE ces décisions doivent être entérinées par le conseil d'administration.

Il est proposé par Francis Forgues, appuyé par Ghislain Vallée, et unanimement résolu *d'entériner les décisions du directeur général, à l'effet d'autoriser des dérogations pour les politiques et règlements inscrits au tableau "Dérogations en période de pandémie - Automne 2020"*.

#### **7.7 POSTE DE CADRE – COORDINATION FORMATION CONTINUE**

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres des démarches réalisées en vue du comblement d'un poste de cadre à la Direction de la formation continue et des services internationaux.

CA-3321

CONSIDÉRANT la création du poste de coordination à la formation continue;

CONSIDÉRANT le processus de sélection mis en place pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT le fait que la candidate retenue est actuellement en prêt de service au Cégep et que ce prêt de service prend fin le 6 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis unanime du comité de sélection, pour recommander la candidature de Lina Dallaire pour combler le poste de coordonnatrice à la formation continue au Cégep.

Il est proposé par Isabelle Charland, appuyée par Anne Gauthier, et unanimement résolu *de procéder à l'embauche de Lina Dallaire à titre de coordonnatrice à la formation continue (classe 6). Cette fonction est sous la responsabilité de la Direction de la formation continue et des services internationaux.*

#### **CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

#### **8. CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

##### **8.1 DEMANDE DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA – CHOIX D'UN CAMPUS POUR LE PROGRAMME TECHNIQUES EN PHARMACIE**

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres de la réception d'une correspondance de la mairesse de Rouyn-Noranda, Diane Dallaire, concernant le choix du campus d'Amos pour l'offre du programme Techniques de pharmacie.

Une lettre sera transmise par le président du conseil d'administration, Guillaume Marquis, en réponse à cette interrogation et inclura la grille d'analyse ayant mené au choix du campus d'Amos pour cette offre de formation.

##### **8.2 INFORMATION – RÉSIDENCE ÉTUDIANTE – CAMPUS D'AMOS**

Sylvain Blais, directeur général, résume les développements survenus concernant la propriété appartenant aux Sœurs de l'Assomption qui a été mise en vente dans la Ville d'Amos. Un groupe de promoteurs privés est en processus d'achat. Le Cégep est en discussion avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), afin d'obtenir un contrat de location-acquisition visant une éventuelle entente de copropriété, avec l'autorisation du ministre de l'Enseignement supérieur. Les documents officiels de cette transaction seraient alors soumis au conseil d'administration pour approbation.

##### **8.3 POSTE D'OBSERVATRICE OU D'OBSERVATEUR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (UQAT)**

Le président du conseil d'administration, Guillaume Marquis, informe les membres que le siège réservé aux cégeps, au conseil d'administration de l'UQAT, sera comblé par un représentant du Cégep de St-Félicien. Étant donné la proximité et le partenariat entre le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et l'UQAT, celle-ci a offert un siège au Cégep. Kathleen Longpré représentera donc le Cégep au conseil d'administration de l'UQAT, à titre d'observatrice.

#### **PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION**

#### **9. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION**

##### **9.1. PLAN DE COMMUNICATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT (PSD) ET VERSION ABRÉGÉE DU PSD**

Kathleen Slobodian, directrice des affaires étudiantes et des communications, présente le plan de communication qui sera mis en œuvre pour promouvoir le *Plan stratégique de développement 2020-2025* (PSD). Elle présente également la version abrégée du PSD.

Ces documents ont fait l'objet de consultation auprès du comité de suivi du *Plan stratégique de développement*, issu du conseil d'administration.

## 9.2. COMPLEXE MULTISPORTS

Sylvain Blais, directeur général du Cégep, livre un résumé de l'évolution du dossier du complexe multisports.

Il rappelle le dépôt du projet en février 2020 en collaboration avec la Ville de Rouyn-Noranda, et mentionne qu'à ce jour, aucune réponse n'a été reçue. Le Cégep est donc toujours en attente du dénouement de ce dossier.

## 9.3. DÉMARCHE DES CÉGEPS DE RÉGIONS

Le directeur général, Sylvain Blais, mentionne que les démarches des cégeps de régions se poursuivent dans le cadre d'un processus initié par le ministère de l'Enseignement supérieur, soit la révision des devis du réseau collégial et l'offre de formation. Il rappelle que ce processus avantage les régions urbaines.

Le conseil d'administration sera informé au fur et à mesure des avancements ou développements dans ce dossier.

## 9.4. Bilan – Session d'automne 2020 – Statistiques de réinscription et d'abandon

Éric Aubin, directeur des études, présente certains résultats de la session d'automne 2020 par rapport à la session d'hiver 2021 au niveau des réinscriptions des étudiantes et des étudiants. Quoique la session fut perturbée en raison de la pandémie, le taux de réinscription est similaire.

Toutefois, le taux d'abandon est plus important entre la session d'automne 2019 et celle de l'automne 2020. Une comparaison avec la session d'automne 2018 est demandée.

À la suite d'une question d'un membre, Kathleen Slobodian se joint au conseil et informe l'assemblée que le Cégep observe une hausse des demandes de soutien psychologique de la part des étudiantes et des étudiants. Des ressources additionnelles ont été consenties pour combler les demandes. Elle apporte quelques précisions sur les actions de soutien mises en place. Des informations additionnelles seront apportées lors d'une prochaine assemblée du conseil.

Par ailleurs, un membre souligne les efforts de la communauté collégiale en cette période particulière pour soutenir la motivation de la population étudiante.

## ÉMISSION DES DIPLOMÉS

### 10. ÉMISSION DES DIPLOMÉS

#### 10.1. ÉMISSION DES DIPLOMÉS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Sur une proposition de Yves Bédard, appuyée par Isabelle Chartrand, et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu *de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.*

CA-3319

#### 10.2. ÉMISSION DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

Sur une proposition de Patrick Bédard, appuyée par Katrine Lévesque, il est unanimement résolu *d'autoriser le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à délivrer une attestation d'études collégiales (AEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire.*

CA-3320

## AFFAIRES DIVERSES

### 11. AFFAIRES DIVERSES

#### 11.1. Démission de Claude LeBel

Le président du conseil d'administration, Guillaume Marquis, informe les membres de la démission de Claude LeBel au conseil d'administration.

## DOSSIERS À HUIS CLOS

### 12. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La séance est levée à 20h15 sur une proposition de Francis Forgues.

Président,

  
Guillaume Marquis

Secrétaire générale,

  
Diane Landrault